Human Rights Watch salue les condamnations pour le massacre de Muyinga

@rib News, 27/10/2008BurundiÂ : Les condamnations pour le massacre de Muyinga sont une victoire15 soldats sont condamnÃ©s pour les exÃ©cutions de 31 civils(New York, le 24 octobre 2008) â€“ La condamnation le 23 octobre par un tribunal militaire de 15 soldats pour le massacre de 31 civils dans la province de Muyinga en 2006 est un coup important portÃ© contre lâ€™impunitÃ© au Burundi, a dÃ©clarÃ© Human Rights Watch aujourdâ€™hui. La sÃ©rie dâ€™assassinats se c pires atrocitÃ©s commises par les forces de sÃ©curitÃ© de lâ€™Etat depuis lâ€™entrÃ©e en fonctions du PrÃ©sident Pierre N en 2005.Â«Â AprÃ¨s plus de deux ans, les familles des victimes de Muyinga ont enfin obtenu un peu de justiceÂ Â», sâ€™est fÃ©licitÃ©e Alison Des Forges, conseillÃ¨re senior Ã la division Afrique de Human Rights Watch. Â«Â EspÃ©rons que cela signifie que le Burundi est dÃ©terminÃ© Ã mettre un terme aux exactions horribles et Â rÃ©currentes contre son peuple.Â Â» Un tribunal militaire de Muyinga a condamnÃ© trois soldats â€“ le Commandant Eliezer Manirambona, le Sergent Ntirampeba et le Caporal en chef Nzorijana â€“ Ã la prison Ã vie, et sept autres Ã des peines de 10 ans dâ€™emprisonnement pour compl dans les assassinats. Quatre autres soldats ont Ã©tÃ© reconnus coupables de ne pas Ãªtre intervenus pour arrÃªter les crimes et ils ont Ã©tÃ© condamnÃ©s Ã deux ans de prison. Le tribunal a acquittÃ© neuf soldats accusÃ©s de ne pas avoir rÃ© aux crimes aprÃ¨s quâ€™ils ont convaincu la cour quâ€™ils avaient promptement informÃ© leurs supÃ©rieurs des assassinats. tribunal a dÃ©clarÃ© le Colonel Vital Bangirinama, officier commandant les soldats impliquÃ©s dans le massacre, coupable par contumace et lâ€™a condamnÃ© Ã la mort. Il sâ€™est enfui du Burundi en janvier 2008 quand il a appris que Â lâ€™audite (le procureur en chef du systÃ¨me de justice militaire) avait lâ€™intention de lâ€™arrÃªter en application dâ€™un mandat en ins depuis octobre 2006. Human Rights Watch est opposÃ© aux procÃ¨s par contumace et Ã la peine de mort, et appelle le gouvernement Ã faire tout son possible pour apprÃ©hender Bangirinama promptement et le rejuger.Aucun des fonctionnaires civils impliquÃ©s dans lâ€™affaire, tels que les fonctionnaires locaux et les agents du renseignement, nâ€™a fait lâ€™objet de poursuites.ContexteDe juin Ã aoÃ»t 2006, des soldats des Forces de la DÃ©fense Nationale (FDN) ont transportÃ 31 civils au moins depuis le camp militaire de Mukoni, oÃ¹ ils Ã©taient dÃ©tenus illÃ©galement, jusquâ€™au Parc national du Ruvubu. Ils y ont tuÃ© les civils, jetant leurs corps dans la riviÃ¨re. Lâ€™auditeur gÃ©nÃ©ral Donatien Nkurunziza (sans lien de parentÃ© avec le PrÃ©sident Nkurunziza) a indiquÃ© au tribunal que le Colonel Bangirinama, alors chef de la QuatriÃ¨me RÃ©gion militaire du Burundi, avait donnÃ© lâ€™ordre Ã ses subordonnÃ©s, dont Nzorijana, Ntirampeba et Manirambona, dâ€™exÃ©cuter les assassinats.Les victimes, dont certaines ou toutes Ã©taient soupÃ§onnÃ©es de soutenir le mouvement reb Parti pour la LibÃ©ration du Peuple Hutu-Forces Nationales pour la LibÃ©ration (Palipehutu-FNL), avaient Ã©tÃ© arrÃªtÃ©es pa des fonctionnaires locaux et des agents du Service National de Renseignement (SNR).Lâ€™apparition de corps dans la riviÃ¨re, ainsi que les recherches des familles des victimes ont attirÃ© lâ€™attention nationale et internationale sur le massacre et ont embarrassÃ© le gouvernement Â en place depuis peu. A la suite des premiÃ¨res enquÃªtes, les autoritÃ©s ont arrÃªtÃ© plusieurs soldats de rang infÃ©rieur. Elles ont aussi arrÃªtÃ© le chef du service de renseignement de Muyinga, Dominique Surwavuba, mais il a Ã©tÃ© relÃ¢chÃ© en 2007 et nâ€™a pas Ã©tÃ© traduit en justice. Dâ€™autres civils, dont des fonctionna impliquÃ©s par des tÃ©moins, nâ€™ont pas Ã©tÃ© arrÃªtÃ©s.Les premiÃ¨res investigations ont conduit Ã un mandat dâ€™arr du Colonel Bangirinama, mais le PrÃ©sident Nkurunziza a suspendu lâ€™exÃ©cution de ce mandat. En dÃ©cembre 2007, lâ€™auditeur gÃ©nÃ©ral sâ€™est Ã nouveau apprÃªtÃ© Ã arrÃªter Bangirinama, mais celui-ci a quittÃ© le pays, ayant Ã©tÃ© prÃ©venu que son arrestation Ã©tait imminente. La police burundaise a lancÃ© un mandat dâ€™arrÃªt international auprÃ¨s dâ€™Interpol, lâ€™organisation internationale policiÃ¨re, en fÃ©vrier 2008 ; mais lâ€™endroit oÃ¹ se trouve Bangirinama deme inconnu.Lâ€™affaire relative Ã dâ€™autres accusÃ©s militaires a Ã©tÃ© renvoyÃ©e plusieurs fois entre les juridictions civile e jusquâ€™Ã ce que la Cour SuprÃªme dÃ©cide Ã la mi 2008 quâ€™elle devrait Ãªtre jugÃ©e par un tribunal militaire. De nomb soldats du camp militaire local ont assistÃ© aux sÃ©ances du tribunal. A une occasion, lâ€™auditeur gÃ©nÃ©ral a tirÃ© pour e leÃ§on de ce procÃ¨s, soulignant que les soldats qui exÃ©cutaient des ordres illÃ©gaux endossaient eux-mÃªmes la responsabilitÃ© de leur conduite.Human Rights Watch, ainsi que les familles des victimes, des groupes locaux de dÃ©fense des droits humains et le Bureau intÃ©grÃ© des Nations Unies au Burundi (BINUB), ont travaillÃ© pendant deux ans Ã faire pression sur le gouvernement pour obtenir justice, et Â ils ont ensuite exprimÃ© leur satisfaction quant Ã la conduite du procÃ¨s. Parmi les groupes de dÃ©fense des droits humains du Burundi, figurent lâ€™Association pour la protection des Droits humains et des Personnes dÃ©tenues (APRODH) et la Ligue Iteka. Human Rights Watch a appelÃ© le gouvernement Ã traduire en justice dâ€™autres personnes impliquÃ©es dans les assassinats, les agents du renseignement et les fonctionnaires locaux.Les familles des victimes ont demandÃ© des compensations Ã lâ€™Etat. Comme lâ€™a indiquÃ© la veuve de lâ€™une victimes Ã Human Rights Watch : Â«Â Jâ€™ai 10 orphelins qui ont perdu leur pÃ¨re. Nous avons besoin des compensations pour assurer lâ€™avenir de nos enfants.Â Â» Le tribunal a reportÃ© de plusieurs semaines les procÃ©dures sur les compensations.Â«Â Les victimes dâ€™exactions commises par lâ€™armÃ©e burundaise ont rarement pu espÃ©rer la moindre rÃ©parationÂ Â», a rappelÃ© Alison Des Forges. Â«Â ReconnaÃ®tre leurs droits Ã des compensations donnerait un autre exemple positif dans la lutte contre ces exactions.Â Â»Pour consulter le rapport de Human Rights Watch dâ€™octobre 2006, Â«Â â€˜We Flee When We See Themâ€™: Abuses with Impunity at the National Intelligence Service in BurundiÂ Â» (Â«Â â€˜O quand on les voitâ€™Â : Exactions en toute impunitÃ© de la part du Service National de Renseignement au BurundiÂ Â»), veuil suivre le lien : http://hrw.org/french/reports/2006/burundi1006/